

## Mise en place d'un sentier maritime pour l'estuaire du Saint-Laurent

<b>THÈME</b>	Mise en valeur et accessibilité/ Aménagement du littoral
<b>LOCALISATION</b>	Le territoire du comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
<b>PROMOTEUR</b>	Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

### OBJECTIF À LONG TERME DU PROJET

L'objectif ultime de ce projet consiste à développer un sentier en milieu marin afin de permettre un plus grand accès au Saint-Laurent pour les embarcations à faible tirant d'eau.



**Le Sentier maritime**

### PROBLÉMATIQUE



Depuis quelques années, le Québec consolide ses parcs provinciaux, favorise l'accès à des activités récréatives de plein air à caractère écotouristique; des nouveaux concepts linéaires tels que la *Route Verte* et le *Sentier National* sont en exploitation. La demande pour ce genre d'activités est en forte progression que ce soit en randonnée pédestre, en vélo ou en motoneige etc. Des forfaits d'hébergement, de transport sont maintenant offerts à des clientèles friandes de grands espaces, d'écologie et d'histoire permettant de croire à des retombées économiques appréciables.

Comme partout en province, l'engouement pour le kayak de mer est en croissance, et le territoire couvert par la ZIP du Sud-de-l'Estuaire attire de plus en plus de kayakistes et autres types d'embarcations, qui s'aventurent sur l'estuaire. À défaut de savoir où ils ont le droit de mettre le pied et d'être conscients des impacts de leur activité sur l'environnement, la plupart des kayakistes agissent au mieux de leurs connaissances. Malgré eux, et souvent par ignorance, les kayakistes dérangent. Ils dérangent certains propriétaires riverains qui ne voudraient pas les voir à proximité de leur terrain mais aussi et surtout ils dérangent la faune en affectant leur comportement, que ce soit pendant la nidification ou la période de mue pour le phoque par exemple. Leur passage a aussi un impact sur la flore lorsqu'ils établissent un campement dans les environs des zones fragiles ou en prélevant des espèces rares. L'augmentation du nombre de kayakistes, entre autres, ne se fera pas sans créer de pression sur l'environnement et sur la propriété privée, et déjà on commence à sentir des tensions entre les kayakistes, les groupes de conservation, et les propriétaires riverains.

À l'échelle de la province, on tente depuis quelques années de faire des efforts pour structurer ce loisir, pour prévenir des accidents attribuables à la négligence, pour implanter une éthique. C'est ainsi que la *Fédération Québécoise de Canot Camping (FQCC)* s'est transformée en *Fédération Québécoise de Canot et de Kayak (FQCK)* pour intégrer la pratique du kayak de mer dans ses préoccupations et que des clubs de canot se sont repositionnés pour intégrer eux aussi le kayak de mer à leurs activités. La FQCK a mis sur pied un programme d'accréditation de formateurs et un programme de formation relativement à la pratique et la sécurité en kayak de mer ainsi qu'un autre programme de sensibilisation à la sécurité. Elle a aussi publié, en

collaboration avec la Garde côtière Canadienne, l'entreprise privée, et tourisme Québec un guide sur la sécurité en kayak de mer. De plus la nouvelle politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec entend promouvoir le développement de sentiers nautiques au Québec afin de favoriser la mise en valeur et l'accessibilité au Saint-Laurent dans une perspective de développement durable.

Ces constats nous amènent à croire que le moment est bien choisi pour développer un projet de sentier maritime. Ce projet permettrait de mettre en valeur la rive sud de l'estuaire dans une perspective de développement durable et d'encadrer la pratique du kayak de mer en terme de comportement, d'éthique et de sécurité.

### **DESCRIPTION DU PROJET**

Un sentier maritime est un réseau de voies d'accès, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation, de camping sauvages ou non. Il s'agit d'un sentier navigable aménagé spécifiquement pour les petites embarcations (nécessitant peu de tirant d'eau) *que ce soit kayak de mer, voilier ou encore chaloupes à rame ou à moteur.*

Ces sentiers sont cartographiés mais non balisés ni signalés, pour éviter de rendre l'accès facile à des utilisateurs qui ne seraient pas sensibilisés aux préoccupations environnementales. Un guide s'adressant aux membres fournit toute la documentation nécessaire sur les différentes protection des écosystèmes et l'éthique de l'usager, conditions de navigation, l'histoire locale, la géologie, la faune, la flore, les milieux fragiles, la

La finalité que nous poursuivons à travers ce projet comporte quatre volets:

1. Mettre en valeur et rendre plus accessible le fleuve et les îles dans une perspective de développement durable et dans la pratique d'un écotourisme responsable.
2. Prévenir la détérioration du milieu naturel d'une utilisation intensive et désordonnée et prévenir la détérioration des relations entre les kayakistes et les riverains.
3. Développer, parmi les usagers et dans la population Bas-Laurentienne, un intérêt pour la protection des écosystèmes reliés au fleuve par l'intermédiaire d'une structure d'information et d'éducation.
4. Générer une nouvelle source de retombées économiques pour l'industrie du tourisme.

Une première phase du projet (étude de pré-faisabilité) fut entreprise du printemps 2002 à l'automne 2002. Le groupe promoteur à l'origine de l'initiative avait alors proposé un sentier maritime qui s'étend de La Pocatière jusqu'à Ste-Luce, sur le territoire bas-laurentien, pour une distance approximative de 200 km. Le littoral et l'ensemble des Îles étant considérés pour proposer un itinéraire qui offre des alternatives à la découverte mais aussi en rapport avec les services disponibles le long du parcours. Plusieurs points d'accès et de sortie ont été identifiés sur l'ensemble du territoire pour permettre aux usagers de faire des parcours de différentes longueurs et pour rendre disponible des sorties d'urgence. Les camping et aires de repos seront déterminés de façon à offrir des distances quotidiennes raisonnables.

Au cours de cette première phase un financement de 20 000\$ avait été obtenu conjointement par l'Association Touristique Régionale du Bas Saint-Laurent à 75% et quatre CLD des MRC touchées par le projet (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Basques et Rimouski). Le mandat de la phase I confié à un consultant consistait à:

1. Définir un tracé préliminaire du sentier (relevé topographique), identifier les accès et sites avec du potentiel et évaluer les différentes infrastructures et aménagements nécessaires pour rendre le sentier praticable et sécuritaire;
2. Répertorier les propriétaires de ces sites ainsi que les services et les sites côtiers qui peuvent être partagés avec les autres réseaux de sentier;
3. Estimer les investissements nécessaires pour l'aménagement du sentier;
4. Évaluer sous quelle forme, le guide serait le plus économique et le plus fonctionnel, tenant compte de sa distribution et de son évolution (mises à jour fréquentes);
5. Évaluer les besoins financiers nécessaires pour l'opération et l'entretien annuel du sentier maritime incluant la couverture d'assurance nécessaire;
6. Évaluer la meilleure formule pour nous permettre d'assurer la supervision du sentier en répondant aux préoccupations environnementales des parcs, sociétés de conservations et propriétés privées;
7. Évaluer quelle serait la structure juridique la plus appropriée, tenant compte que le projet pourrait éventuellement être étendu à une échelle provinciale;
8. Préparer l'argumentation pour approcher les propriétaires riverains chez qui nous solliciterons des droits de passages / aménagements, et préparer en collaboration d'autres intervenants une rencontre publique d'information (bilingue) avec l'aide de MITA, de NAWT, et du sentier de la Nouvelle-Écosse.

Les résultats préliminaires indiquent que le nombre de sites où nous pourrions négocier des droits de passage et des accès dépasse largement nos besoins, le projet étant généralement bien reçu des riverains consultés. Le groupe promoteur entrevoit donc déjà des recommandations positives quant à la continuité du projet et émet la recommandation suivante :

Considérant les préliminaires positifs du mandat de pré-faisabilité actuellement en cours;

Considérant que le concept de sentier maritime est inclus dans la Politique Nationale de l'Eau (PNE) du MENV;

Considérant que la Politique Nationale de l'Eau privilégie le développement d'un réseau de sentiers maritimes à travers la province et que l'application se ferait par l'intermédiaire des ATR et des ZIP;

Considérant que le projet de sentier maritime fait partie du PARE de la ZIP;

Considérant l'intérêt de la ZIP à assurer le leadership du projet de sentier maritime;

Considérant que notre comité provisoire actuel désire demeurer impliqué dans la suite du projet;

Le comité de travail provisoire envisage la possibilité de confier à la ZIP du Sud-de-l'Estuaire le leadership du développement du sentier maritime en créant un sous comité à la ZIP sur lequel siègeraient les membres du comité provisoire actuel.

La **phase II** du projet consisterait donc à :

1. Transition du dossier vers le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire;
2. Recherche de financement pour assurer l'étude de faisabilité et la rédaction d'un guide;
3. Réalisation de la faisabilité (soirées d'information, entente avec les propriétaires, etc.) en parallèle avec la rédaction du guide.

La **phase III** découle directement des résultats de la phase II :

1. Recherche de partenaires et 3<sup>e</sup> ronde de financement pour l'aménagement des infrastructures et la promotion du sentier;
2. Faire les aménagements nécessaires, terminer la rédaction du guide, planifier la promotion;

3. Terminer les aménagements et impression du guide;
4. Réalisation des premières actions promotionnelles;
5. Inauguration officielle du sentier.

### FAISABILITÉ

L'efficacité et l'assurance du succès du projet dépendent entièrement de l'intérêt et de la bonne volonté des propriétaires riverains puisqu'il est vital de disposer d'aires de repos et d'accostage pour les usagers du sentier.

### PARTENAIRES POTENTIELS

Groupe promoteur :

- Pierre Laplante                    ATR Bas St Laurent
- Serge Gagnon                    Coop Kayak des Iles (Chargé de projet Phase I)
- Jean Létourneau                Association écotouristique du fleuve (Initiateur du projet)
- Jean Lebrun                      Cégep Rivière-du-Loup, Club le Kaburon
- Pierre Lemire                    SEBKA

### COÛTS DE RÉALISATION

- **Phase I** : 20 000\$
- **Phase II** : 30 000\$
- **Phase III**: À déterminer

### ÉCHÉANCE DU PROJET

Phases										
<b>I</b>										
<b>II</b>										
<b>III</b>										
<b>mois</b>	<b>Printemps 2002</b>	<b>Été 2002</b>	<b>Aut. 2002</b>	<b>Hiver 2003</b>	<b>Printemps 2003</b>	<b>Été 2003</b>	<b>Aut. 2003</b>	<b>Hiver 2004</b>	<b>Printemps 2004</b>	<b>Été 2004</b>

### INDICATEURS D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

- Nombre de membres;
- Nombre de droit d'accès;

### RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

GAGNON, S. Consultant. 2002. Analyse de situation et recommandations pour le projet de sentier maritime au Bas-Saint-Laurent. Déposées devant le Comité provisoire du sentier maritime du Bas-Saint-Laurent. 30p.

GAGNON, S. Consultant. 2002. Document de synthèse pour le projet de sentier maritime du Bas-Saint-Laurent. Déposée au Comité provisoire du sentier maritime du Bas-Saint-Laurent. 12p.